

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1001

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 28, substituer aux mots:

« à l'expiration »,

les mots :

« au terme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.